## **Déclaration préalable CFE-CGC Orange**



## CNSHSCT ordinaire des 12 et 13 février 2015 de l'UES Orange S.A.

## Après l'échec des négociations sur le « Dialogue social »

Le 22 janvier 2015, l'ultime négociation avait démarré sur un texte qui non seulement n'avait pas du tout pris en compte les points cruciaux que la CFE-CGC ne cessait de rappeler et de défendre depuis des semaines, mais en plus il était en recul sur le CHSCT. La CFE-CGC ne porte en rien la responsabilité de cet échec qui incombe totalement au patronat qui n'a pas su ou voulu entendre les demandes légitimes de la CFE-CGC.

Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail trouve son origine dans les « lois Auroux », loi promulguée la veille de Noël, le 23 décembre 1982. Nous avons donc plus de 30 années d'application. Depuis la mise en place des CHSCT, l'entreprise ne peut plus nier les conséquences du travail sur la santé du salarié, pas plus qu'elle ne doit ignorer la santé du salarié dans la détermination des conditions de travail.

Un CHSCT donc, qui risquait de perdre sa proximité avec le terrain, avec plus de compétences et moins de moyens! Faire plus avec moins, ça nous rappelle des choses, que nous connaissons, chez Orange!

Les questions cruciales de santé au travail, de la prévention des risques psycho-sociaux allaient être diluées.

Bien que considérant, que les CHSCT ne donnent pas satisfaction dans l'UES Orange, la CFE-CGC militera pour son maintien et son amélioration, avec un dialogue social renouvelé.

Par exemple, il est utile de déconnecter du boulot quand on rentre chez soi. L'employeur devrait donc agir en aidant les salariés à faire une coupure pour les protéger du stress.

Par exemple une société française, la Société ATOS a coupé l'envoi des mails le soir et les jours non travaillés.

Depuis 2013 elle travaille sur la mise à jour de processus qui sont désormais certifiés zéro mail » avril 2014.

Nous pouvons constater que son Chiffres d'Affaires augmente considérablement, de plus de 65% en 4 ans.

A l'inverse notre organisation génère des heures supplémentaires chez les cadres, sans les payer pour cela, son Chiffres d'Affaires ne cesse de baisser depuis plusieurs années ; perte de 5 milliards d'€ en 4 ans.

La **CFE-CGC** demande à revisiter l'organisation du travail dans les unités afin de diminuer le stress et prévenir les Risques Psycho-sociaux ; afin également d'améliorer le bien-être social.